

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL-ALBON par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sonia MERCADIER par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA.

Date de la convocation**23 septembre 2022*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/08/99**

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU LYCEE AGRICOLE
ALEXANDRE BUFFON EN FAVEUR DE DEUX JEUNES
LAMENTINOIS**

Dans la cadre de leur formation, les étudiants de BTS Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes (DARC) et Productions Animales (PA) du lycée Agricole Alexandre BUFFON

situé à Convenance BAIE-MAHAULT, projettent de réaliser un voyage d'études à la République Dominicaine et à Sainte Lucie du 10 au 20 décembre 2022.

Ces voyages ont pour thématique la découverte et l'analyse de la durabilité des systèmes agraires et l'étude des impacts d'un système d'élevage sur l'environnement.

Les objectifs à atteindre sont pluridisciplinaires :

- Caractériser les systèmes agraires à partir de différents thèmes d'études tout en prenant en compte les dimensions sociales et culturelles des régions ;
- Cerner la problématique du développement de la production agricole dans le cadre d'une agriculture durable ;
- Appréhender les problématiques de développement de ce pays (politiques de développement agricole, agro-tourisme...);
- Améliorer la pratique de la langue anglaise et espagnole.

Le choix à été porté sur Sainte Lucie car elle présente un historique agraire relativement proche de celui de la Guadeloupe avec notamment l'exploitation de la banane.

La République Dominicaine quant à elle à été sélectionnée afin de concrétiser le partenariat entre le lycée et le Centre de Développement de l'Agriculture et de la Forêt (CEDAF) qui est un maillon essentiel dans le développement de l'agriculture en République Dominicaine.

Le lycée Agricole Alexandre BUFFON, sollicite la ville de Lamentin pour une participation financière à hauteur de 500 € en faveur de Madame Keyssa CARTESSE et de 500 € pour Monsieur Nathan JEAN-NOEL scolarisés en BTS DARC et PA, résidant à Lamentin, soit un total de 1 000 € pour les deux étudiants.

Le coût total de ces voyages est estimé à Quarante trois mille neuf cent soixante six euros (43 966 €).

Le budget prévisionnel est le suivant :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT</i>
Transport	16 200 €	Lycée Agricole (taxes d'apprentissage)	2 000 €
Hébergement pension complète + déplacements	25 650 €	Conseil Régional	6 000 €
Taxes de sortie	1 116 €	Participations des étudiants (600 € : mensualisation possible)	15 600 €
Divers	1 000 €	CAF	5 000 €
		Foires et manifestations	14 366 €
		Dons	500 €
		Mairies de résidence des étudiants	500 €
<i>TOTAL</i>	<i>43 966 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>43 966 €</i>

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du président et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 D'autoriser le Maire à subventionner le lycée Agricole Alexandre BUFFON à hauteur de 1 000 € en faveur de Madame Keyssa CARTESSE et Monsieur Nathan JEAN-NOEL scolarisés en BTS DARC et PA, résidant à Lamentin.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX

